



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 8 mars 2021

ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS, LA RATP ET LA SNCF RENFORCENT LEURS DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

En 2021, les atteintes à caractère sexuel sont une des priorités pour Île-de-France Mobilités et ses opérateurs de transports. Pour de nombreuses femmes, le harcèlement dans les transports en commun est une réalité.

Sous l'impulsion d'Île-de-France Mobilités, RATP et SNCF ont engagé des mesures concrètes afin de lutter contre le harcèlement dans les transports en commun en Île-de-France.

Une présence humaine renforcée

Île-de-France Mobilités a augmenté la présence humaine sur l'ensemble du réseau en finançant le recrutement de près de **1000 agents supplémentaires chez les opérateurs** (pour la SNCF, la RATP et le réseau bus OPTILE) **soit 50% de plus**. Cela permet de renforcer la présence sur le terrain, rassurer les voyageurs et assurer leur sécurité.

Un dispositif de prise en charge des victimes de violences sexuelles adapté et personnalisé

Depuis le 1er janvier 2021, la RATP, avec le soutien de son autorité organisatrice, Île-de-France Mobilités, a mis en place un nouveau dispositif afin d'améliorer la prise en charge des victimes de harcèlement et de violences sexuelles dans les transports.

Ce nouveau dispositif permet à une victime d'être prise en charge de manière prioritaire dès qu'elle se présente face à un agent. Ce dernier doit s'assurer, immédiatement, si une prise en charge médicale est nécessaire et appeler, le cas échéant, les secours.

Dès que l'agent a l'assurance que ces derniers ne sont pas nécessaires, il recueille, de manière la plus précise possible, la nature des faits (lieu de l'agression, signalement de l'agresseur, etc.) et les coordonnées de la victime afin de transmettre ces informations à la sûreté RATP et à la Police pour les besoins de l'enquête.

La RATP peut ensuite lui remettre un flyer, construit avec le soutien de la Préfecture de Police de Paris, l'informant des différentes structures de soutien et d'aide à destination des victimes de harcèlement. Les agents facilitent également les démarches liées au dépôt de plainte dans les commissariats installés dans les grandes gares parisiennes.

Afin d'assurer un suivi complet, la RATP a également mis en place un dispositif destiné à rappeler les victimes prises en charge par leurs agents afin de prendre de leurs nouvelles, s'assurer du dépôt de plainte ou d'en rappeler l'utilité si nécessaire et redonner les numéros des associations partenaires pour un soutien psychologiques et juridiques. **Ce suivi est une première pour un opérateur de transport.**



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sur le réseau RATP, ce sont l'ensemble des agents en contact avec les voyageurs, **soit 6 500 agents**, qui ont été formés et mobilisés pour la prise en charge des voyageurs.

Par ailleurs, depuis 2014, **la RATP a également mis en place des marches exploratoires afin de comprendre l'insécurité et le sentiment d'insécurité dans nos espaces**. Ces dernières, réservées à un public cible, permettent d'adapter le plan d'action mis en place. Depuis leur création, 6 marches ont été réalisées. La prochaine marche exploratoire aura lieu sur la ligne 4, en juin, si les conditions sanitaires le permettent.

Afin de renforcer ses actions et leur efficacité, **la RATP a créé, en 2020, une cellule exclusivement dédiée à la lutte contre le harcèlement sexuel dans les transports** et a nommé une cheffe de projet chargée de la mettre en œuvre, la suivre et l'évaluer.

Les personnels en contact avec les voyageurs mieux formés et sensibilisés

Transilien SNCF a engagé en 2017 un programme pour former les agents SUGE sur le harcèlement sexuel, suivi, en 2018, par les agents des gares.

L'ensemble des agents de la Sûreté Ferroviaire et les agents en gare ont reçu une formation élaborée avec la MIPROF (Mission Interministérielle de la protection des femmes victimes de violences) afin de prévenir et réprimer les violences, mais également de prendre en charge, écouter, conseiller et orienter les victimes de violences dans les transports publics du réseau ferré national.

Par ailleurs, une sensibilisation sur les atteintes à caractère sexuel (ACS) a été faite **en février 2021** auprès des Délégués Sûreté des lignes Transilien SNCF et se poursuivront tout au long de l'année.

Une nouvelle convention entre Gares & Connexions et **l'association Agir pour le Développement de la Santé des Femmes** a été signée. L'association vise à améliorer la prise en charge et l'état de santé globale des femmes en situation de grande exclusion en organisant des actions favorisant leur accès à des soins adaptés de droit commun à leur genre et à leur parcours de vie.

SNCF Transilien compte près de **6 000 agents Transilien**, présents au quotidien sur le réseau francilien qui sillonnent la Région et travaillent sur les lignes afin de lutter contre les incivilités.

Vers un réseau 100% vidéoprotégé

En complément de la présence humaine sur les réseaux de transports franciliens, Île-de-France Mobilités, la RATP et SNCF déploient des moyens techniques importants au premier rang desquels la vidéoprotection, outil indispensable dans la chaîne de sécurisation et d'aide à la décision. Elles ont une présence dissuasive et permettent de poursuivre efficacement délinquants et criminels après les faits.

Plus de 80 000 caméras de vidéoprotection sont actuellement opérationnelles dans les transports en Île-de-France (métros, trains, trams, stations, gares, bus...)

100% des stations de métro, gares ferroviaires, bus et tramways sont vidéo-protégés. Île-de-France Mobilités équipe progressivement 100% de l'ensemble des trains et métros au fur et à mesure des remplacements.

Au-delà de ces renforts techniques, un **Centre régional de Coordination Opérationnel de sécurité (CCOS)** est prévu pour la **fin de l'année 2021**, pour rassembler tous les personnels dédiés à la sûreté des voyageurs franciliens (police, gendarmerie, opérateurs) sous l'autorité du Préfet de police pour une meilleure efficacité sur le terrain.

Île-de-France Mobilités finance ce projet à hauteur d'un peu plus de **8M€**.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

-

Le numéro d'alerte 3117 : un service actif 24h/24 et 7J/7

Pour signaler tout acte de délinquance ou situation qui présente un risque pour le voyageur, le **numéro d'alerte 3117** est disponible sur les réseaux SNCF et RATP. L'alerte est reçue en quelques secondes par les opérateurs dans un centre de gestion des appels qui fonctionnent 7/7 et 24/24. Il est également accessible depuis l'application smartphone « **Alerte 3117** » ou par **SMS au 31177**.

A la demande d'Île-de-France Mobilités, un audit a été mené par le Centre Hubertine Auclert (CHA) et montre en 2020 que le numéro 3117 est désormais mieux connu, comme en atteste la hausse continue des signalements depuis 2016. Cet audit va aussi permettre d'améliorer le service de numéro d'alerte.

La Descente à la demande

Pour améliorer le sentiment de sécurité des voyageurs et notamment des femmes qui utilisent les bus et qui rentrent tard le soir, Île-de-France Mobilités a mis en place le service de Descente à la demande.

La Descente à la demande consiste à offrir la possibilité à toute personne qui le demande de descendre entre deux arrêts de bus, afin de la rapprocher de sa destination. Ce service qui se montre particulièrement pertinent lorsque les arrêts sont éloignés, comme dans des zones pavillonnaires et les zones les moins denses d'Île de France, est mis en place en à partir de 22h. Il contribue ainsi à rassurer le voyageur en lui évitant des trajets à pied trop longs.

70 lignes de bus de grande couronne sont aujourd'hui concernées par ce dispositif.

Entre 2021 et 2022, Île-de-France Mobilités va déployer ce service sur l'ensemble des lignes circulant après 22h en grande couronne.

Le Programme STAND-UP

Lancé par L'Oréal Paris, l'ONG Hollaback! et la Fondation des Femmes en partenariat avec la SNCF, la RATP et Île-de-France Mobilités, Stand Up a pour but de sensibiliser et de former le plus grand nombre aux situations de harcèlement. En 20 minutes, est apprise, lors d'ateliers, la méthode des « 5 D » (distraindre, déléguer, documenter, diriger, dialoguer). Ce sont des manières simples de réagir lorsqu'une personne est témoin de harcèlement dans un lieu public.

Ce projet a été lancé dans quelques gares franciliennes début 2020 et se poursuit désormais en ligne.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Afin de lutter activement contre le harcèlement dans les transports, une campagne de communication (Réseaux sociaux, campagne d'affichage dans les gares, stations, abribus d'Île-de-France, ainsi que les trains Transilien) a été lancée en mars 2018, sous l'impulsion de Valérie Pécresse, par la Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités, SNCF et Optile, afin de sensibiliser les Franciliens sur ce sujet et rappeler aux victimes et témoins que des solutions concrètes existent pour donner l'alerte.

Depuis 2018, la campagne est relayée environ 2 fois par an, et commence lundi 8 mars 2021.

Contacts presse Île-de-France Mobilités :

Amélie Lange : amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr – 01 82 53 80 90 – 07 60 10 95 05

Sébastien Mabilie : sebastien.mabilie@iledefrance-mobilites.fr – 01 47 53 28 42 – 06 15 39 21 58

Contact presse RATP :

Lucas Goret : lucas.goret@rapt.fr – 01 58 78 37 37 – 06 73 09 47 87

Contact presse Transilien SNCF :

Aymeric Anselin : - ext.aymeric.anselin@sncf.fr - 06 28 91 15 69